

MATTERS	ADMINISTRATIVE REFORM POLICIES
COUNTRY	FRANCE
TITLE	LES ASSISES DE LA SIMPLIFICATION

ABSTRACT

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, Renaud DUTREIL, et le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat, Eric WOERTH, ont déclaré la guerre aux procédures inutiles générant de la paperasserie tracassière : ils souhaitent faciliter la vie des Français, la créativité des entreprises et les activités des communes et des associations en mettant en oeuvre une simplification générale du droit et des procédures.

Les ministres ont convoqué en avril 2005 les « assises de la simplification » afin de rassembler les suggestions de la société civile, et notamment celles (les très petites entreprises et investisseurs internationaux, les particuliers, les petites communes et les associations), pour en débattre, faire émerger, par un vote des participants, les demandes les plus fortes et définir ainsi un plan d'action prioritaire pour le troisième train de simplification du gouvernement.

FULL TEXT DOCUMENT

1. Le contexte

Qui n'a jamais protesté contre la lourdeur, la lenteur ou l'opacité de l'administration ? Simplifier est une impérieuse nécessité. Le président de la République et le gouvernement ont souhaité que s'engage un processus ambitieux, durable et global de simplification du droit. C'est l'objet des lois successives habilitant le gouvernement à simplifier des pans entiers de législation.

Une première loi (2 juillet 2003) a lancé le grand mouvement de simplification administrative. Elle avait trois objectifs : faciliter la vie quotidienne des Français, libérer les énergies dans le pays et moderniser l'administration par la suppression notamment de nombreuses commissions administratives devenues sans objet.

Une deuxième loi (9 décembre 2004) a poursuivi et amplifié ce travail de simplification du droit : simplification des procédures concernant les usagers comme le permis de construire, les aides personnelles au logement, les dons et legs aux associations ; mise en place d'un service de déclaration en ligne de changement d'adresse et création d'un dossier unique informatique personnel dématérialisé ; mesures spécifiques en faveur des entreprises et notamment l'amélioration des garanties accordées au contribuable et au cotisant social ; réorganisation des enquêtes publiques. D'autres actions de simplifications ne sont pas du ressort de la loi et sont mises en oeuvre par l'adoption de meilleures pratiques de gestion.

Une troisième loi est actuellement en projet. Pour préparer ce nouveau train de simplification, une méthode originale a été mise en oeuvre. Sortant du cadre strict des échanges entre administrations centrales, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat ont choisi d'écouter les usagers à travers d'un certain nombre de « publics cibles » : les entreprises (très petites entreprises et investisseurs internationaux), les particuliers (mères de famille et personnes âgées), les petites communes et les associations afin d'identifier les difficultés administratives qu'ils rencontrent. Des comités animés par des parlementaires, ont été mis en place afin de disposer d'instances de proposition extérieures à l'administration.

L'objet des **assises de la simplification** était donc de présenter ces propositions et de classer, par un vote des participants, les demandes les plus fortes afin de définir un plan d'action prioritaire pour le troisième train de simplification du gouvernement.

3. Le résultat des votes des participants aux assises de la simplification

Les très petites entreprises (TPE) et les investisseurs internationaux :

Les très petites entreprises (TPE) et les investisseurs internationaux jouent un rôle clé dans le développement économique de la nation. Si les études internationales montrent que la France a de réels atouts pour attirer les capitaux étrangers, notamment par la qualité de ses infrastructures et de son système de santé, des progrès restent encore à faire dans les relations entre les entreprises et l'administration. Parmi les sources d'obstacles administratifs, la complexité de la réglementation arrive en tête, suivie par les délais de réaction des administrations.

Résultat du vote	Actions à entreprendre
59 %	Simplifier le code du travail pour les TPE (très petites entreprises)
19 %	Simplifier la fiche de paye
11 %	Rationaliser les contrôles administratifs effectués sur les entreprises
11 %	Des réponses rapides et par écrit qui engagent l'administration

Les usagers :

D'une manière générale, les usagers attendent des administrations qu'elles montrent une meilleure capacité d'écoute, une façon de s'exprimer et d'expliquer plus claire, une plus grande attention aux cas particuliers. C'est le cas notamment des mères de famille et les personnes âgées, plus dépendantes à l'égard de l'administration et souvent moins aptes à faire valoir leurs droits. Il faut que les administrations s'organisent pour alléger les démarches en mettant en place des guichets uniques, des dossiers uniques, en réduisant le nombre de pièces demandées, en accélérant le traitement des dossiers.

Résultat du vote	Actions à entreprendre
46 %	Créer un interlocuteur et un dossier unique pour les demandes d'Habitation à Loyer Modéré (HLM)
39 %	Harmonisation des délais de prescriptions civiles pour les papiers administratifs (actuellement les délais sont de 10 an pour un relevé bancaire, 5 ans pour une facture d'électricité, 4 ans pour une facture d'eau communale, 2 ans pour une facture d'eau privée, 1 an pour une facture de téléphone, etc.)
11 %	Moderniser la carte de famille nombreuse
4 %	Autoriser le libre choix du mode de paiement avec les administrations (chèques ou cartes bancaires)

Les problèmes des élus locaux et des responsables associatifs :

Les élus locaux – en particulier les maires des petites communes – ainsi que les dirigeants de petites associations sont particulièrement confrontés aux complexités administratives. Or ils n'ont pas les moyens de résoudre en interne les problèmes qu'elles posent. Le moindre acte est signé au moins deux fois (une fois pour le valider, une seconde fois pour certifier qu'il a été transmis à la préfecture)

Résultat du vote	Actions à entreprendre
28 %	Dossier unique de demande de subvention commun aux différents financeurs, simplification des formalités, assouplissement des règles d'attribution.
24 %	Clarifier la présentation du budget des petites communes
24 %	Clarifier les règles fiscales pour les associations
17 %	Simplifier les règles des petits marchés publics
7 %	Alléger les obligations de signature du maire et élargissement des capacités de signature des secrétaires de mairie

4. Conclusion

Les simplifications administratives s'inscrivent dans une démarche globale de modernisation, qui poursuit l'amélioration des performances des services publics pour optimiser à la fois la qualité des prestations de l'Etat et le rendement de chaque euro dépensé. Il s'agit de bâtir une administration de confiance fondée sur quelques principes simples : des règles claires et cohérentes, des dossiers uniques, moins de démarches, moins de justificatifs, des décisions plus rapides, des paiements facilités.

CONTACT INFORMATION

<http://www.dusa.gouv.fr/>

E-mail

monique.liebert-champagne@dusa.pm.gouv.fr

yves.gallazzini@dusa.pm.gouv.fr